

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 17 mai 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BEREHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Nadine L'ECHELARD

## Délibération n°2023-080

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

### AFFAIRES GENERALES ADHESION A DES STRUCTURES DES 2023

Lamballe Terre & Mer souhaite adhérer à de nouvelles structures :

- GéoBretagne

La vocation de GéoBretagne est de permettre l'échange et l'utilisation de l'information géographique dans une perspective de connaissance et d'analyse des territoires. GéoBretagne est un outil d'aide à la décision dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

GéoBretagne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive INSPIRE1 en proposant aux partenaires une infrastructure compatible avec les normes INSPIRE et un accompagnement au référencement de leurs données.

Pour information - Cotisation gratuite

- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Bretagne

Adhérer à cette association donne notamment accès :

- o Au soutien à la recherche documentaire et à des conseils dans le choix d'outils d'intervention et de supports de communication,
- o A un fonds documentaire et des supports Ludo pédagogiques d'éducation et de promotion de la santé en Bretagne,
- o Au conseil méthodologique,
- o Aux formations.

L'adhésion ouvre, aussi, l'accès à la participation à la vie statutaire de l'association en devenant membre de l'Assemblée Générale avec voix délibérative et éligible au Conseil d'Administration.

Pour information – Cotisation annuelle de 20 €.

- Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA)

Expert public de l'adaptation au changement climatique et de l'aménagement durable des territoires, le CEREMA évolue et devient un établissement partagé au service de l'Etat et des collectivités territoriales. La récente publication du décret d'application des dispositions inscrites à l'article 159 de la loi 3DS ouvre, en effet, la voie à l'adhésion des collectivités territoriales et leurs groupements à cet établissement qui permettrait notamment à Lamballe Terre & Mer :

- o De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, Lamballe Terre & Mer participera directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales),
- o De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du CEREMA : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au CEREMA, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence,
- o De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine.

Pour information – Le montant de l'adhésion est indexé sur le nombre d'habitants (0,05 €) et plafonné. Pour Lamballe Terre & Mer 2 000 € sauf pour la 1<sup>ère</sup> année 1 000 € (réduction de 50%).

Au regard :

- De l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mars 2023 et du 11 avril 2023,
- Des conditions générales d'adhésion du CEREMA, transmises aux conseillers communautaires,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adhérer à compter de 2023 :
  - o A GéoBretagne
  - o A l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Bretagne,
  - o Au Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027, sous réserve de leur accord,
- DESIGNER M. Serge GUINARD pour représenter Lamballe Terre & Mer au sein du CEREMA,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 2 - M. de SALLIER DUPIN (+ pouvoir à Mme MERIAN).**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**30 MAI 2023**



**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le**

**1 JUIN 2023**

**De la publication le**

**1 JUIN 2023**

  
Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

